

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **24 (1888)**

Heft 15

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXIV^e Année.



1^{er} AOUT 1888.

N^o 15.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : La psychologie de l'intuition et son application à l'éducation. — Chronique suisse. — Chronique fribourgeoise. — L'analyse à l'école (correspondance genevoise). — Correspondance italienne. — **Vaud** : Revision de la loi sur l'instruction primaire. — **Genève** : Société pédagogique intercantonale « Vaud-Genève » (rapport pour 1887). — **Jura bernois** : Les écoles primaires de la ville de Berne. — PARTIE PRATIQUE : Questions d'examens.

LA PSYCHOLOGIE DE L'INTUITION ET SON APPLICATION A L'ÉDUCATION *pour les instituteurs et les institutrices* par M. E. MARTIG, directeur de l'Ecole normale de Hofwyl. ⁽¹⁾.

M. Martig n'est pas le premier venu dans le champ de l'éducation pratique et théorique.

Comme pédagogue pratique, il avait déjà fait ses preuves lorsqu'il a été appelé à diriger l'école normale en remplacement de M. Ruegg (en 1880).

Comme écrivain pédagogique, M. Martig nous donnait, il y a cinq ans, une notice historique intéressante et consciencieuse sur l'école normale du canton de Berne depuis sa fondation jusqu'à nos jours ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Chez Schmid, Berne, 1888, un volume de 300 pages in-8.

⁽²⁾ Dans cet ouvrage si exact, dont nous aurions dû parler plus tôt, à nos lecteurs, nous avons été étonné de ne pas trouver le récit de la visite en quelque sorte officielle qui fut faite à l'Ecole normale de Munchenbuchsée par le P. Girard en 1837 et le rapport adressé par ce dernier à la Société d'utilité publique en 1838.

La psychologie de l'intuition s'annonce tout d'abord comme un livre très sérieux et du plus riche contenu. M. Martig y étudie successivement la mission, les sources et les divisions de la psychologie. C'est là l'objet de l'introduction.

Dans les cinq parties ou chapitres proprement dits, qui suivent, l'auteur examine successivement : les impressions, la connaissance, le sentiment, la volonté et ce qu'il appelle les particularités de la vie intellectuelle (âge, tempérament, sexe).

On ne s'attend pas sans doute à nous voir entrer dans l'examen détaillé de ces diverses parties de la science de l'âme humaine. Nous nous contenterons d'appeler par quelques analyses l'attention des amis de l'éducation et des hommes du métier sur cette production qui témoigne d'un esprit élevé, sain, à la fois philosophique et pratique, également éloigné des exagérations idéalistes de Rousseau, du prosaïsme terre à terre des utilitaires ou du réalisme excessif de certains positivistes.

Peut-être pourrait-on critiquer le trop grand nombre de divisions et de subdivisions qui donnent à ce livre une allure par trop scolastique.

Relevons quelques passages de l'œuvre :

M. Martig, parlant de la connaissance de soi-même et de celle des autres hommes, indique comme principale source de cette étude l'observation de ses actes, de ses sentiments et de ses pensées. Mais cette observation, dit-il, n'est pas aisée parce que nous nous abusons dans nos jugements sur nous-mêmes. M. Martig aurait pu ajouter une autre cause de cette méconnaissance de soi-même et rappeler le mot de Montaigne : *l'homme est un être ondoyant et divers*.

M. Martig montre notre âme en possession non seulement de la *réceptivité*, c'est-à-dire de la faculté de recevoir les impressions extérieures, mais aussi de la spontanéité ou *libre activité* qui nous permet d'exercer une action sur le monde extérieur. C'est précisément de cette réceptivité et de cette activité propre de l'âme que se compose la vie de cette dernière.

Les moyens, dit l'auteur, que le maître peut mettre en œuvre pour exciter l'activité libre de l'enfant sont les questions destinées à lui faire découvrir les qualités des objets et des personnes. Moins le maître parlera et plus l'élève parlera à sa place, mieux cela vaudra : « Que le maître, dit M. Martig, apprenne à se taire afin que l'élève apprenne à s'exprimer. » Le célèbre pédagogue Diesterweg avait déjà fait une observation analogue.

Il faut distinguer une simple perception nécessairement fugitive d'une intuition qui repose sur l'observation attentive et déterminée d'une chose, d'un être. Conduisez vos élèves dans une ménagerie où il y a toute espèce d'animaux ; il les verra tous il n'en verra point réellement, c'est-à-dire qu'il en aura eu la

vue, la perception, mais non l'intuition qui résulte de l'examen détaillé des parties et des qualités des êtres et des objets.

L'intuition, selon M. Martig est *l'image claire et intelligente de l'être ou de l'objet perçu*. De là l'auteur infère avec raison que tout enseignement doit partir de l'intuition, de l'intuition domestique et de l'intuition scolaire.

L'intuition domestique trouve sa place dans les explications libres et non systématiques que donnent les parents à leurs enfants sur les objets qui les environnent (outils, meubles, ustensiles, plantes, animaux, phénomènes de la nature, etc., etc.). Il s'agit ici non de leçons, mais de conversations familières.

L'intuition scolaire a un caractère différent ; elle est graduée et, tout en s'appuyant sur ce qui est déjà connu des enfants, elle s'étend insensiblement à d'autres objets dont on examine les parties.

L'intuition sert de base à l'enseignement des diverses branches du programme. C'est ainsi que la géographie doit commencer par l'étude des lieux où l'on se trouve, des reliefs, des cartes, l'enseignement du calcul par l'étude des choses concrètes. A l'enseignement intuitif se rattache celui de la langue, car on doit tenir à ce que l'enfant s'exprime clairement et emploie les termes propres.

Sur l'*association des idées*, une des opérations les plus fécondes par l'intelligence et le sentiment même par l'imagination, M. Martig a des observations très intéressantes : Une maison qui a de l'analogie avec la maison paternelle nous rappelle celle-ci ; le passage des Alpes par Bonaparte nous rappelle celui d'Annibal. A la vue d'un homme que nous avons vu enfant et que nous retrouvons grand et fort, nous nous remémorons le gamin que nous avons connu ; l'aspect d'une maison délabrée rappelle le bel édifice qu'elle offrait au regard avant les circonstances qui l'ont mise à néant. C'est là l'association des idées par les contrastes. Il y a l'association des idées par la contemporanéité de l'existence simultanée de deux choses ou de deux personnes. Comme l'île de Ste-Hélène rappelle Napoléon, Wittemberg rappelle Luther, Sempach, Winkelried, le Concile de Constance, Jean Huss, et l'inverse. Entre tous les genres de reproduction par l'association des idées, M. Martig n'a garde d'oublier les rappels involontaires et volontaires, involontaires lorsque loin de désirer de nous souvenir d'une chose nous voudrions la bannir de notre esprit, volontaire lorsque nous citons un auteur par écrit ou de vive voix...

Mais il nous manque l'espace et le temps pour poursuivre et ce que nous venons d'en dire ne peut réellement pas donner une idée exacte de la publication si riche de M. Martig sur laquelle nous pensons revenir comme à une mine précieuse de faits et d'expériences.

A. DAGUET.

Rectification.

Deux fautes de date demandent à être rectifiées : la mort du landamann d'Affry, dans l'article Pestalozzi : elle est du 16 juin 1810 ; celle de l'affaire Strauss dans la nécrologie du professeur Schweizer : il faut 1838 et non 1848. (Voir le dernier numéro de l'*Educateur*.)

Chronique suisse.

M. Wettstein, directeur de l'Ecole normale de Kussnacht, a quitté à la fin de juin la rédaction de la *Schweizerische Lehrer Zeitung*. On sait de quels coups terribles a été frappé le savant homme d'école. C'est le cœur serré que, depuis le terrible accident qui lui a enlevé ses deux fils, toutes ses espérances, l'honorable directeur vaqua à ses fonctions. Une chose encore est venue affaiblir son zèle : « C'est, comme il le dit dans ses adieux aux instituteurs, que les temps actuels souffrent d'un état de langueur qui nuit, non seulement à la création de nouvelles institutions, mais met en question l'existence de celles que l'on croyait le plus solidement établies. » Les amis du progrès doivent se tenir pour satisfaits lorsqu'il leur est accordé de maintenir celui qu'ils ont pu accomplir, alors qu'ils ne demanderaient pas mieux que d'aller plus loin et de perfectionner leur œuvre. Le souffle de l'idéalisme peut seul vivifier l'Ecole et l'éducation de la jeunesse dans le sens de la pure et noble humanité qui est son but suprême. Mais comment cela se pourrait-il sans appui et sans encouragement ? Aujourd'hui, on met le matériel, le gain, au-dessus de l'éducation et on veut récolter avant d'avoir semé, puis on se plaint que l'école ne répond pas aux sacrifices qu'on fait pour elle. Des pédagogues eux-mêmes donnent dans cette aberration et sacrifient au veau d'or. »

L'état de langueur dont parle M. Wettstein ne règne cependant pas partout au même degré. Il est remplacé dans certains cantons par la fièvre de révision, de réorganisation.

Parmi les questions qui s'agitent avec le plus d'ardeur, celle de l'Ecole normale n'est pas la dernière. On l'a vu par ce qui s'est passé à Lausanne. A Soleure aussi, on paraît ne plus vouloir d'internat et il est question de réunir le séminaire des instituteurs au gymnase comme section pédagogique.

— Dans sa réunion annuelle de la Société académique *bernoise*¹, qui a eu lieu à Langenthal, le 9 juin, le professeur Valentin, le fils du célèbre professeur israélite de ce nom, a proposé de faire subventionner par la Confédération trois ou quatre établissements universitaires, au lieu de subventionner toutes les écoles supérieures. On comprend qu'il s'agit de Berne, Zurich et Genève ; mais pourquoi pas Bâle, Lausanne, Neuchâtel.

Qu'on ne nous accuse pas de plaider *pro domo nostrâ*. La proposition de M. Valentin n'est pas autre chose. Berne et Zurich voudraient tout avoir et consentent, pour la bonne façon, à partager avec Genève.

On avait fait une proposition beaucoup plus sensée ; c'était de faire subventionner par la Confédération telle ou telle faculté, à commencer par la faculté de droit à Lausanne et la faculté des sciences à Zurich.

— L'érection plus ou moins prochaine de la statue de Pestalozzi à Yver-

¹ Quelques journaux, le *National* entre autres, ont cru qu'il s'agissait d'une société fédérale.

don a donné aux Zuricois, les compatriotes du grand homme, l'idée de lui en ériger un aussi. La *Schweizerische Lehrer Zeitung* fait observer à ce sujet que la Ville de la Limmat a un monument érigé à Zwingli, qu'elle aura bientôt la statue d'Alfred Escher et que probablement celle de Conrad Escher de la Linth ornera le nouveau quai. La statue de Pestalozzi ne ferait pas mal à côté des précédentes. Mais le plus beau monument que l'on puisse élever à l'éducateur populaire sur les bords de la Limmat, c'est la *Chambre* ou le salon de Pestalozzi qui offre tant de précieux souvenirs et de leçons utiles aux hommes d'école et de progrès. Un autre monument est celui des ouvrages consacrés à Pestalozzi.

La *Schweizerische Lehrer-Zeitung* ne nomme que ceux de M. Morf, le *Waisen Vater* de Winterthur ; mais elle aurait pu citer ceux de M. Otto Hunziker (*Pestalozzi-Blätter*) et le livre de M. de Guimps.

Il en est un quatrième que nous voudrions voir mettre au jour : c'est celui que M. Rapet, inspecteur général de l'enseignement en France et l'un des éditeurs du *Cours de langue* du P. Girard, a composé et qui a été couronné par l'Académie, mais qui est resté manuscrit. Il se trouve au Musée pédagogique de Paris avec tous les livres recueillis par M. Rapet et qui forment toute une bibliothèque pestalozzienne.

— Pour le cours de travail manuel qui se donne à Fribourg, on a reçu 66 inscriptions qui se répartissent ainsi : Fribourg 19, Berne 13, Genève 6, St-Gall 4, Neuchâtel 4, Tessin, Vaud, Argovie, Thurgovie chacun 2, Soleure 1, le Valais n'envoie personne.

— La révision des lois scolaires est à l'ordre du jour dans plusieurs cantons, parmi lesquels Berne, Vaud, Neuchâtel. Zurich a accompli la sienne.

Ces lois varient considérablement, les circonstances locales étant très différentes ; une étude comparative n'en aurait pas moins son utilité en ce qui concerne certains points essentiels : les programmes, par exemple, la situation du corps enseignant au point de vue matériel et social. Mais cette étude prendrait une place considérable ; peut-être est-il préférable de les aborder séparément.

ALEXANDRE DAGUET.

Chronique fribourgeoise.

Le 4 de ce mois était réunie dans la maison d'école protestante du chef-lieu la conférence annuelle des instituteurs et institutrices du canton qui professent le culte réformé. La séance était favorisée de la présence du pasteur Mojon, membre de la commission de l'Ecole de Fribourg, de M. Vonlanthen, secrétaire du département de l'Education, de M. Hug, le zélé président de la commission de l'Ecole et grand conseiller, et à la fin de la séance a paru M. le chanoine Tschopp, commissaire d'Ecole. M. l'inspecteur d'Ecole Merz présidait la séance.

La première question à l'ordre du jour était celle-ci : *Que peut faire l'école pour inspirer la politesse et le respect aux enfants ?* La question a été traitée par M. Hug, instituteur à Freschels.

Un second travail était relatif au *programme de l'Ecole primaire fribourgeoise*. Il a fait l'objet des réflexions de M. Rytz, instituteur à Fribourg. Ce maître d'école est grand partisan de la Méthode Herbart-Ziller, en faveur de laquelle il a rompu une lance. On dit le mémoire qu'il a composé sur ce sujet digne d'attention. Une discussion contradictoire a suivi cette lecture.

La séance a été suivie d'un repas en commun, après lequel chacun est rentré paisiblement chez soi.

Le 21 juin l'assemblée générale des instituteurs fribourgeois a eu lieu dans la gracieuse ville de Bulle, le lieu natal du poète Glasson. La première question concerne l'importance et le choix des moyens d'émulation sur laquelle cent mémoires sont parvenus au comité. Preuve palpable de l'activité du corps enseignant. La seconde question relative à la formation ou plutôt de l'éducation de la jeune fille et de l'institutrice a produit 49 travaux.

Nous voyons avec plaisir que les instituteurs fribourgeois comprennent que tous les moyens d'exciter l'émulation ne sont pas bons et que la distribution des prix avec pompe est combattue par plusieurs comme favorisant l'orgueil.

De bonnes choses aussi dans les mémoires des institutrices qui citent Fénelon, Vinet, Charbonneaux. Girard et Pestalozzi sont absents de ces écrits. Mais puisqu'elles citent Fénelon, elles auraient bien dû dire que, suivant le grand prélat, l'éducation de la famille vaut mieux que celle du couvent, à condition que la famille soit un bon milieu. Mesdames Maintenon et Campan qu'on cite aussi dans les mémoires, étaient des institutrices ou directrices d'établissements laïques.

L'assemblée de Bulle a eu lieu le 21 juin et le bulletin pédagogique nous fait part d'une lettre adressée par Mgr Mermillod aux instituteurs pour leur rappeler l'importance de la religion pour l'école, attendu, dit l'éloquent prélat, « que l'ignorance de Dieu atteint de nos jours les esprits les plus cultivés. » *Montesquieu, écrivain de valeur, mais dont les livres ne sont pas sans péril, se plaignait qu'on ne lui eût pas fait connaître le vrai précis de la religion dans sa première enfance.*

On ne nous dit rien encore des discussions et des discours prononcés à l'honneur de M. Python, le directeur de l'instruction publique, dont on a déjà fêté le jour de naissance il y a quelque temps. Cela viendra sans doute. (A suivre.)

L'analyse à l'école. (Correspondance genevoise).

Genève, le 5 juillet 1888.

Monsieur,

J'ai lu avec le plus grand intérêt l'article du dernier numéro de l'*Educateur* relatif aux analyses grammaticales et logiques; permettez-vous à un vieil instituteur d'exprimer son sentiment et le résultat de ses expériences sur ce double sujet; je dis double, car je ne mets pas le moins du monde sur le même pied nos deux espèces d'analyses.

Et d'abord l'analyse logique. Jadis, quand j'étais jeune, plus tard, quand j'avais à l'enseigner, l'analyse logique conservait une certaine simplicité, même dans les grammaires; et cependant, comme enfant j'en cherchais vainement l'utilité, et comme maître, j'en étais arrivé à me demander auquel de mes élèves cela pouvait bien servir, et à quoi; en d'autres termes quel était le but pratique de cette étude. A cette question je ne trouvais pas de réponse, je n'en ai pas trouvé depuis, et je doute fort qu'un seul de mes élèves ait jamais eu l'occasion d'employer les belles choses que je lui enseignais.

Aujourd'hui, les grammaires, entrant davantage dans le fond des choses, ont compliqué ce qui auparavant n'était pas simple, et quand je vois

des enfants de 11 à 13 ans obligés d'étudier et de comprendre toutes ces subtilités logiques, je me demande si, sous le rapport de l'enseignement de la grammaire, la pédagogie n'a pas marché à reculons, en négligeant ce qui est pratique pour mettre en œuvre de belles théories qui n'amènent et n'amèneront jamais au but à atteindre.

J'ai écrit le mot subtilités, je ne voudrais pas qu'on se méprit sur ma pensée ; je ne prétends nullement déprécier l'étude de l'analyse logique, ce que je veux dire, c'est qu'elle ne renferme à de rares exceptions près, que des subtilités pour des enfants ; en réalité elle est une étude *philosophique* sérieuse et approfondie des lois du langage, et des moyens qu'il emploie pour exprimer, lier et coordonner les idées que l'homme veut énoncer. Si cette définition est vraie, il me semble qu'elle suffit pour montrer que l'on doit placer cette étude partout ailleurs que dans les établissements d'instruction primaire et secondaire ; elle sera un objet de réflexions utiles, une gymnastique intellectuelle profitable pour un âge plus avancé, depuis 17 ou 18 ans par exemple, moment où l'on pourra lui donner tous les développements qu'elle comporte ; alors elle sera utile à tous, d'une manière analogue à l'étude des mathématiques et des langues mortes ; sans doute la plupart des élèves n'ont l'occasion de mettre en pratique ni les unes ni les autres, mais pourtant ces travaux auront développé leur goût, leur intelligence et la rectitude de leur jugement.

J'en viens maintenant à l'analyse grammaticale. Ici je suis d'un avis complètement opposé, et l'expérience, du moins dans mon canton, semble me donner raison. S'il est un fait admis de tous et réclamé de tous, c'est que l'instruction primaire et secondaire doivent amener les élèves à écrire, non de belles phrases, mais avant tout des phrases correctes et ne renfermant pas de fautes grossières d'orthographe ; or depuis que chez nous on a diminué le nombre des analyses grammaticales, ou que l'on y a plus ou moins renoncé, la connaissance et surtout la pratique de l'orthographe n'ont cessé d'aller en déclinant ; tous les rapports du département de l'Instruction publique l'ont déclaré et ont attiré sur ce fait la sollicitude des maîtres.

D'où provient cette infériorité relativement au temps passé ? Pour moi, qui, sous ce rapport, ai vu de près maîtres et élèves, je ne puis en accuser ni les uns ni les autres, et je me vois forcé de l'attribuer à un défaut de la méthode éducative. S'il est une étude où il faille de la pratique, et une pratique continue, c'est bien celle de l'orthographe française avec ses règles si multiples et si compliquées ; de même que c'est en forgeant que l'on devient forgeron, de même c'est en appliquant et en répétant à satiété les règles de l'orthographe que l'on arrive à les suivre naturellement, je dirais même machinalement. Or l'analyse grammaticale qui force l'élève à chercher et à trouver les rapports grammaticaux des mots d'une phrase et à indiquer brièvement les règles qui régissent ces accords, est le vrai, je dirai mieux le seul moyen de l'amener et à écrire correctement et à se rendre un compte exact de ce qu'il lit.

Un fait m'a jadis frappé sous ce rapport, j'avais pour élève un jeune Anglais, et lui faisais traduire de l'anglais en français, il m'arriva un jour de me douter qu'il n'avait pas compris son texte (je ne sais pas l'anglais), et lui ayant demandé l'analyse grammaticale de quelques mots, je lui montrai qu'il avait confondu leurs relations et donné à ce qu'il lisait un sens complètement faux ; mon explication achevée, il convint de son erreur, et tous deux nous comprîmes le sens de la phrase d'abord mal in-

interprétée. Information prise, il n'avait jamais fait d'analyse grammaticale, de là son erreur; moi, j'en avais fait, et beaucoup, de là je pense ma facilité à débrouiller une phrase qui m'était et qui m'est encore complètement étrangère.

Je me résume : l'analyse logique est utile, mais elle est un travail philosophique (la philosophie du langage), qui ne doit être entrepris, comme toutes les études philosophiques, que lorsque l'intelligence a déjà subi un certain développement, et peut en saisir l'importance et la valeur; l'analyse grammaticale, au contraire, est la répétition réfléchie des règles de l'orthographe, nécessaire pour se mettre celles-ci dans la mémoire et le seul moyen de se rendre un peu sûrement compte du sens réel de ce qu'on lit.

F. C.

Correspondance italienne.

Monsieur le Sous-Rédacteur,

J'ai lu dans l'*Educateur* du 15 de ce mois, à page 213, une correspondance qui me concerne.

Votre correspondant, M. H. Gobat, me jugeant sans m'avoir lu, m'attribue des *idées pessimistes*. Je proteste formellement contre cette accusation, qui n'a aucun fondement.

M. Trolliet aussi publie dans l'*Educateur* du 15 février passé un violent article contre les idées contenues dans mon récent opuscule sur les Ecoles normales, et cela sans même l'avoir lu. Afin de prouver la fausseté et l'injustice de sa critique, j'ai envoyé une réponse à l'*Educateur*, mais elle ne fut pas publiée, de sorte que je la fis insérer dans le journal de Turin l'*Unione dei maestri elementari d'Italia*, et je lui en expédiai ensuite un exemplaire, ainsi qu'un autre à M. le Rédacteur en chef.

Après tout cela, comment puis-je qualifier la nouvelle attaque dirigée contre moi ?

L'*Educateur* est tout occupé à convertir les maîtres élémentaires en autant d'encyclopédies ambulantes, et il en est bien libre; mais, en attendant, il a le devoir de respecter le principe de toute discussion *éclairée* et indépendante et le droit de la défense personnelle.

Je vous prie, Monsieur le Sous-Rédacteur, de publier cette réponse et de me croire avec le plus grand respect

Turin, ce 21 juin 1888¹.

Votre dévoué,
Joseph ALLIEVO.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Revision de la loi sur l'instruction primaire.

Nous apprenons qu'une commission nombreuse, comprenant des députés, des membres de commissions d'école et bon nombre d'instituteurs primaires, est convoquée pour le 3 courant, pour examiner l'avant-projet de loi préparé par le Département de l'Instruction publique.

¹ Le manque de place nous a, jusqu'ici, empêché de publier la réclamation de l'honorable M. Allievo; nous le prions de vouloir bien excuser ce retard tout involontaire.

(Le sous-rédacteur.)

Les modifications les plus importantes proposées par le Département sont les suivantes :

1. Le nombre *maximum* des élèves d'une classe est fixé à 50.
2. Dans les centres industriels, il peut être créé *des classes du soir* pour les élèves placés en apprentissage et âgés de plus de 14 ans.
3. Lorsque des chefs de famille représentant vingt enfants au-dessous de l'âge prévu pour entrer à l'école primaire le demandent, les communes *sont tenues d'ouvrir une école enfantine*.
4. Les *travaux manuels* font partie des objets d'enseignement ; mais les *sciences naturelles* n'y figurent plus.
5. Dans chaque école, il est donné un *enseignement religieux facultatif*, conforme aux principes du christianisme et distinct des autres branches de l'enseignement.

Cet enseignement est organisé de manière à ne pas nuire aux études des élèves qui ne le suivent pas.

Il est placé sous la surveillance des pasteurs de la paroisse.

Les aspirants au brevet qui veulent enseigner l'histoire sainte sont examinés sur cette branche par un ecclésiastique de leur confession.

6. Les *autorités scolaires* placées sous la direction du Département de l'Instruction publique sont :

a) La *Commission des études*, chargée de donner son préavis sur toutes les questions générales relatives à l'instruction primaire, notamment sur les règlements, les programmes, les manuels et les méthodes d'enseignement.

b) La *Commission d'hygiène et de construction*, chargée de donner son préavis sur toutes les questions d'hygiène et de constructions scolaires.

c) Les *Commissions de district*, nommées par le Conseil d'Etat. Elles ont pour attributions : la surveillance générale des écoles et des cours complémentaires de leur ressort, tant au point de vue de l'enseignement qu'au point de vue matériel ; le contrôle et la répression des absences et la fixation des vacances, ainsi que la surveillance des examens annuels.

d) Les *Commissions locales*, nommées par la municipalité.

7. Après l'inscription des candidats pour la repourvue d'un poste, la Commission locale et la municipalité réunies décident si la *nomination aura lieu ensuite d'un examen ou par appel d'un des candidats inscrits*. En cas d'examen, celui-ci porte sur les objets d'enseignement du programme et consiste en exercices pratiques.

8. La réélection périodique est supprimée. Après trente années de services, un régent ou une régente peut être remplacée dans ses fonctions, ensuite de demande motivée de la municipalité et de la commission locale réunies.

Après quarante années de services, le régent ou la régente est tenue de prendre sa retraite.

9. Les traitements fixes sont payés aux intéressés par l'intermédiaire des receveurs de l'Etat et à la fin de chaque trimestre de l'année civile. A chacune des échéances, l'Etat assigne sur les communes les sommes afférentes à celles-ci.

10. Tout enfant est tenu à la fréquentation de l'école dès le 1^{er} mai de l'année dans laquelle il atteint l'âge de sept ans jusqu'au 15 avril de l'année où il a quinze ans révolus.

Les enfants âgés de 13 ans au 1^{er} janvier peuvent être *libérés de la fréquentation des écoles de l'après-midi* lorsque l'état de leur instruction et les circonstances légitiment de telles dispenses.

11. La répression des absences se fait non plus par mois, mais *par semaine*. Dès la seconde semaine, toute absence non justifiée est passible d'une amende de cinquante centimes pour la première récidive et d'un franc pour la seconde. Pour chaque nouvelle récidive de l'année, l'amende est de cinq francs.

12. Les cours complémentaires tels qu'ils sont prévus par la loi du 12 novembre 1883, font partie du nouveau projet de loi. Les pensions de retraite des régents et régentes continuent à faire l'objet d'une loi spéciale.

GENÈVE

Société pédagogique intercantonale « Vaud-Genève. ».

Rapport annuel (1887).

La *Vaud-Genève* qui, en 1886, dans ses six réunions, avait entendu et discuté sept rapports sur différentes questions pédagogiques, n'a étudié que trois travaux du même genre dans ses cinq réunions de 1887. Il est vrai que l'une de ces séances a été consacrée à une fort intéressante description de quelques passages des Alpes vaudoises, due à la plume de M. Crausaz, régent à Founex. Enfin, dans la dernière réunion de la même année, nous avons entendu la première partie d'un mémoire de M. Roy, régent à Genève, relatif à l'enseignement de la langue maternelle, considéré à un point de vue qui n'est pas sans originalité.

— La première de nos thèses : *De la première éducation — quand doit-elle commencer ? — Comment doit-on la donner ?* a été développée par M. Crausaz, en fidèle disciple de Rousseau, mais aussi en meilleur père de famille. L'éducation proprement dite doit commencer dès la naissance de l'enfant ; il faut se garder de lui préparer des déceptions en aplanissant devant lui toutes les difficultés, ne négliger aucune occasion de faire naître dans son cœur de bons sentiments, éviter les rigueurs inutiles, les brusqueries qui ont une influence funeste dans la formation du caractère.

« *De la liberté du père de famille, en ce qui concerne l'éducation générale de ses enfants* ». Dans son rapport, M. J. D. Rey, montre que toute société est basée sur l'aliénation d'une partie de la liberté individuelle au profit de la collectivité ; que les lois sur le service militaire, la protection de l'enfance, les droits réservés aux enfants sur une part de l'héritage paternel, etc., portent atteinte à la liberté du père de famille, autant que la loi qui rend l'instruction primaire obligatoire. La lutte contre cette dernière ne s'est ouverte qu'au moment où l'Etat, soucieux de ses devoirs, a revendiqué ses droits en ce qui concerne l'éducation populaire. C'est ainsi que dans nos cantons catholiques, comme en France et en Italie, la plus importante des questions sociales a dégénéré en une mesquine querelle politique.

Montrant l'abus que l'on fait de ces mots : « La liberté du père de famille » M. Rey cite un fait caractéristique : A la fin de l'année scolaire 1886-87, le Conseil municipal de Paris récompensa les meilleurs élèves des écoles primaires en leur remettant des billets de théâtre pour eux et leurs parents. Quelques-unes de ces représentations avaient laissé à désirer au point de vue éducatif. Le Ministre de l'Instruction publique, M. Berthelot interpellé au nom de la droite du Sénat, pour n'être point

intervenir, borna sa réponse à ces quelques paroles qui mirent les rieurs de son côté : « Avec ou sans billet gratuit, les parents étaient absolument libres de conduire leurs enfants au théâtre ou de les retenir à la maison. C'est là la liberté du père de famille. Gardons-nous, Messieurs, d'y toucher ».

Voici enfin les conclusions de ce travail :

1° Tout enfant devra fréquenter une école primaire publique, ou justifier qu'il reçoit ailleurs une instruction élémentaire suffisante.

2° L'instruction civique et l'enseignement de la morale occuperont dans le programme la place importante qui leur revient.

3° L'Etat et ses écoles primaires ignoreront absolument les religions et leurs dogmes, qui seront abandonnés aux familles et aux Eglises ».

C'est le système qui s'implante lentement en France, celui qu'inaugura à Genève, à la satisfaction générale, la loi scolaire de 1872 et que consacra également celle de 1886.

— Durant deux séances, M. Girard, professeur au Collège international, à Morillon-Genève, nous a entretenus de *l'enseignement de la composition*. Dans une intéressante causerie, il a d'abord fait ressortir les services qu'on peut retirer à la campagne comme à la ville d'une certaine facilité à exprimer ses pensées par écrit, insistant spécialement sur le style épistolaire en général et les divers genres de correspondance. Dans la séance suivante, M. Girard a donné lecture d'un mémoire traitant des différents modes employés pour l'enseignement de la composition aux degrés primaire et secondaire. Des exemples bien choisis, alliant pour ainsi dire la pratique à la théorie, doublèrent la valeur de ce travail qui ne manquait pas d'aperçus nouveaux sur cette question scolaire de première importance. Notre collègue est d'avis qu'on emploie ici la méthode inventive, mais il a soin de rappeler que, le premier, et dès le commencement de ce siècle, le *père Girard*, a introduit l'enseignement de la composition à l'école primaire. Il a rappelé que dans le *Cours éducatif de langue maternelle*, le célèbre pédagogue fribourgeois habitue l'enfant à penser, à combiner des mots pour en former des phrases, à classer ses idées, à les exprimer correctement, à faire ainsi, sans le savoir, et dès son entrée à l'école, les meilleurs exercices de composition. M. Girard signale la publication récente par MM. Carré et Moy, d'un manuel de composition, rédigé sur le même plan et dans le même esprit. Il recommande de n'arriver au développement d'un sujet, dont on ne donne que le sommaire ou le titre, qu'après avoir relevé les incorrections commises par les élèves dans leurs réponses à des questions d'histoire, de géographie, etc. ; qu'après les avoir habitués à reproduire, aussi textuellement que possible, un trait historique ou anecdotique, lu deux ou trois fois par le maître. Il estime que la correction des travaux doit être faite en commun, à la planche noire, pour la division moyenne, mais que l'instituteur doit corriger en particulier les compositions de la division supérieure et donner ensuite à chaque élève les explications nécessaires.

— Enfin, le 11^e anniversaire de la fondation de la Société Vaud-Genève a été célébré dans la ville d'Arve et Rhône par un modeste banquet dans lequel discours et productions ont prouvé une fois de plus que les sentiments d'une affection réciproque, le désir du perfectionnement de l'école pour le bien du pays, sont gravés dans le cœur des sociétaires mieux encore que dans les statuts qui règlent leurs travaux.

Le Secrétaire, E. BESSON.

Professeur au Collège international Morillon-Genève.

Les écoles primaires de la ville de Berne.

Sous ce titre ¹, M. W. Spiess, fils du célèbre Adolphe Spiess, et instituteur à Berne, a publié une étude statistique très intéressante sur les écoles primaires de la ville fédérale. Il a fourni ainsi des matériaux précieux pour la réorganisation de ces établissements, prévue par un règlement adopté il y a quelques mois par l'assemblée municipale.

La ville de Berne compte environ 7500 enfants en âge de fréquenter l'école : 5000 suivent les classes primaires publiques ; 1300, l'école secondaire, le progymnase ou le gymnase, et 1200, soit le sixième, les écoles privées. La ville est divisée en 9 circonscriptions scolaires : Länggasse, Friedbühl, Sulgenbach, Schosshalde, Lorraine, Breitenrain, Neuen-gasse, Postgasse et Matte. Un enfant quitte-t-il sa circonscription pour aller demeurer dans une autre, il est tenu de fréquenter l'école du nouveau quartier et d'abandonner son ancienne classe. Comme on le comprend, ce système est préjudiciable à la bonne marche des écoles, car pendant l'année scolaire 1885-1886, sur 100 enfants, 26 en moyenne ont changé de circonscriptions et de maîtres. M. Spiess cite le cas d'un jeune garçon très intelligent, mais pauvre, qui pendant une demi-année dut changer six fois d'école et fut enfin placé dans un orphelinat où il a acquis plus de stabilité.

Le corps enseignant primaire public compte 66 instituteurs, et 60 institutrices, ayant de 1 à 44 années de services. Sur 15 instituteurs ayant de 15 à 37 ans de services, il y a 28 institutrices dans le même cas. Les élèves des deux premières années scolaires sont sous la direction de 42 maîtresses. A partir de la troisième année scolaire, on préfère les instituteurs. M. Spiess regrette que 16 classes de cette dernière catégorie soient encore dirigées par des institutrices. Au premier abord on constate qu'une institutrice coûte annuellement 500 francs de moins qu'un instituteur, ce qui pour 16 classes allège le budget de 8000 francs, mais les résultats des classes dirigées par des maîtres sont meilleurs que ceux des écoles placées sous la direction d'institutrices. Ces dernières sont aussi malades plus souvent que leurs collègues du sexe fort.

Les classes d'ouvrages pour filles sont au nombre de 96 ; 52 sont dirigées par des institutrices primaires, et 44 par des maîtresses spéciales.

Les visites des comités de dames s'élèvent à 11 en moyenne dans chaque classe de travail.

Les visites des 55 membres des 9 commissions scolaires varient suivant les personnes et suivant les arrondissements. Quelques membres ne visitent jamais l'école ; d'autres sont très appliqués et on cite un maximum de 41 visites annuelles.

M. Spiess nous raconte le cas réjouissant d'un conseiller fédéral qui ne croit pas au-dessous de sa dignité de visiter presque tous les jours de 7 à 8 heures du matin l'école à la commission de laquelle il appartient, et qui même remplace l'instituteur malade. M. Spiess recommande pour la surveillance des classes la création d'un inspecteur payé par la ville ; les 4240 francs d'indemnité aux membres des commissions scolaires seraient ainsi mieux employés.

Les garçons ont de 22 à 27 heures de leçons par semaine dans le premier degré ; de 24 à 28, dans le deuxième et le troisième degrés. Pour les filles

¹ *Das Primarschulwesen Berns, Selbstverlag des Verfassers*, 1 fr. 20.

le maximum est de 32 et le minimum de 24, probablement à cause des travaux du sexe, qui viennent s'ajouter aux heures obligatoires de l'école ordinaire. En moyenne, chaque garçon a 999 heures de leçons par année, et chaque fille, 1098; la moyenne générale est de 1049 heures. La moyenne de la fréquentation des classes est de 95 %; chaque enfant manque annuellement 46 heures en moyenne. Toutes les années 260 avertissements sont envoyés aux parents et 120 dénonciations sont faites au juge pour contraventions scolaires. D'après le rapport de M. l'inspecteur, on constate que, dans les classes mixtes, les 23 % des élèves n'arrivent qu'à des résultats insuffisants, tandis que cette moyenne s'élève à 26 % dans les écoles séparées quant aux sexes. On constate encore une fois de plus l'avantage des classes mixtes sur les classes à un seul sexe, aussi le corps enseignant de la ville de Berne est-il à peu près unanime pour proscrire les écoles à sexes séparés. Le P. Girard disait déjà : « Je ne crains pas de » réunir les deux sexes. Je sais que je me mets ainsi en opposition avec » une opinion qui ne croit pas pouvoir les séparer assez tôt; mais j'ai pour » moi une autorité bien plus ancienne et bien plus respectable que ne peut » être celle des hommes; c'est celle du Créateur qui, dans la famille, fait » naître la fille à côté du garçon, sans doute pour qu'ils soient élevés tout » près l'un de l'autre et qu'ils gagnent tous deux par leur rapprochement. »

Si nous avons cité ici l'autorité du P. Girard, c'est que les journaux catholiques de notre pays sont encore imbus d'idées quelque peu rétrogrades et ne manquent pas de critiquer maladroitement la création d'écoles primaires ou secondaires mixtes, sans se douter que celles-ci fournissent, sous tous les rapports, des résultats meilleurs en éducation et en instruction que les classes séparées quant au sexe.

Au printemps de 1887, sur l'initiative de M. Spiess, 4785 enfants furent examinés au point de vue physique et intellectuel : 3664, soit 77 % sont développés normalement; 258, soit 5 %, sont faibles d'intelligence, et 863, soit 18 %, ont des défauts physiques. Parmi ces derniers, on trouve, 164 enfants qui souffrent de la vue, 74 de l'ouïe, 23 des organes de la voix, 154 n'ont pas l'oreille musicale, 23 ont des maladies de nerfs, 6 sont épileptiques, 42 sont estropiés, etc. M. Spiess relève avec raison les difficultés d'ordre intellectuel et d'ordre physique qui, chez les élèves entravent le travail du maître. C'est pour obvier à ces inconvénients qu'il a étudié spécialement les conditions physiques des élèves de la ville de Berne. Il a procédé au pesage et au mesurage de 2372 garçons et de 2339 filles, nés de 1871 à 1879. Dans cette période, les garçons croissent en moyenne de 4 cm. 64 par an et les filles de 4 cm. 80. La différence maximum de taille entre deux élèves du même âge est de 51 cm. pour les garçons et de 59 cm. pour les filles. Les premiers augmentent annuellement de 2,670 kilos et les seconds de 3,100 kg. A son entrée en classe, un garçon a en moyenne 112 cm. de taille et pèse 21,5 kg.; à sa sortie il a 149 cm. et pèse 49,900 kilos. Pour les filles, les chiffres ci-dessus sont de 114 cm. et 20,800 kg. à l'entrée; de 152 cm. et de 45,600 kg. Nous pourrions encore citer divers nombres comparatifs mais nous renvoyons à l'ouvrage de M. Spiess dont les résultats sont assez conformes à ceux du Dr Leo Burgerstein, de Vienne, dans sa brochure *Le médecin scolaire (der Schularzt)*.

Quant à l'enseignement de la gymnastique, la ville fédérale a encore beaucoup de progrès à réaliser. C'est ainsi qu'au 31 mars 1887, trois arrondissements n'avaient pas encore de place de gymnastique suffisante. Quant aux locaux fermés (halles), ils manquaient encore dans 4 arrondis-

sements. En été 2458 enfants, soit le 51 %, reçoivent des leçons de gymnastique ; en hiver, ce nombre tombe à 1661, soit le 35 %. Des 124 classes, 52 (dont 50 placées sous la direction d'institutrices) ne reçoivent aucune leçon de gymnastique.

Sur un budget de 1 486 000 francs en 1886, la ville de Berne a consacré 293 000 francs à l'instruction publique, dont 264 000 francs pour les écoles primaires. La dépense par élève primaire est donc de 54 francs.

Nous quittons ici l'intéressante notice de M. Spiess ; elle contribuera, nous n'en doutons pas, à une réorganisation rationnelle des écoles de la ville fédérale ainsi qu'elle a été décidée par l'adoption d'un nouveau règlement communal le 11 décembre 1887.

H. GOBAT.

PARTIE PRATIQUE

Questions d'examens.

Classe primaire de B. Examens de 1888.

GÉOMÉTRIE

1. On fait paver une cour de m. 7,25 de long sur m. 4,80 de large, à raison de fr. 3,50 le m². Dites le prix de ce travail ?

Réponse : fr. 121,80.

2. Un terrain triangulaire a 114 m. de longueur sur 98 m. de largeur ; quelle est la valeur à 30 fr. l'are ?

Réponse : fr. 1675,80.

3. Une commune fait établir un réservoir en ciment de m. 4,50 de long, m. 3,80 de large et m. 1,50 de hauteur. Combien contiendra-t-il d'hectolitres ?

Réponse : 256,5.

Examens de 1887.

1. Quelle est en ares et hectares la surface d'un champ triangulaire de 225 m. de longueur sur 182 de largeur ?

Réponse : ares 204,75 = ha. 2,0475.

2. Le toit d'une remise a la forme d'un trapèze mesurant m. 10,50 à la gouttière et 8 m. au faite, avec une largeur de 5 m. Combien doit-on au couvreur à raison de fr. 3,25 le mètre carré ?

Réponse : fr. 150,31.

3. Calculer la surface d'un étang circulaire de 19 m. de diamètre ?

Réponse : m² 283,5294.

4. Quel est le volume d'une caisse de houille de m. 2,5 de longueur, m. 1,8 de largeur et m. 0,90 de profondeur (mesures intérieures) ? Quel est en qm. le poids de cette houille, si sa densité est 1,36 ?

Réponses : m³ 4,050 et qm. 55,08.

Ecole industrielle cantonale. — Examens de 1888.

COMPTABILITÉ

Méthode indirecte.

1^{re} classe. (Elèves de 14 à 15 ans).

Le compte-courant de M. Schwarz chez M. Silbermann soldait au 30 juin par 741 fr. 20 c. au crédit du premier. Le 12 juillet, M. Schwarz prélève 380 fr.

Le 24 il verse 2600 fr.

Le 8 août il remet un effet de 1240 fr. à 5 mois sur Nantes.

Le 6 septembre il prend 1540 fr. en un effet sur Bordeaux à 4 mois.

Le 30 » il verse 2500 fr.

Le 15 octobre il prend 800 fr.

Le 27 » il prend un effet sur le Havre de 1000 fr. à 4 mois.

Le 5 novembre il fait remise de 600 fr. en un effet sur Nancy à 3 mois.

Le 20 » il prend 400 fr.

Le 15 décembre il verse 900 fr.

L'intérêt est à $4\frac{1}{2}\%$ année commerciale, le banquier prend une commission de $\frac{1}{2}\%$ sur le crédit (solde excepté); arrêtez le compte de M. Schwarz au 31 décembre. Les effets ont valeur à l'échéance.

2^{me} classe. (Elèves de 13 à 14 ans).

B. achète 1215 kg. de café à 85 fr. les 50 kg.; 2845 kg. de pétrole à fr. $14\frac{1}{2}$ les 50 kg. Tare 20% . Il doit payer le tout au 30 décembre et on lui fait un escompte de $3\frac{1}{2}\%$ sur le montant de la facture. Ce jour-là, il prend chez son banquier la somme nécessaire pour payer cet achat. On demande ce que le banquier lui redevra à cette date, sachant qu'il avait versé chez ce dernier 2000 fr. le 20 juillet 650 fr., le 30 octobre, 1800 fr. le 15 novembre. Taux de l'intérêt 3% . (Faire tous les calculs sur la feuille et point de brouillon.)

3^{me} classe. (Elèves de 12 à 13 ans).

M. Ch. Rochat, négociant, rue de la Croix-d'Or, à Genève, vend à Eug. Petit, à Morges, les marchandises suivantes, payables à trois mois ou au comptant avec escompte du $2\frac{1}{2}\%$, envoi fait aujourd'hui par le chemin de fer, marque C. R.

Nos 408, 9, 10. Trois barils de pétrole pesant brut 143, 147, 149 kg., tare 20% , à 13 fr. 75 les 50 kg.

Nos 615, 618, 619, 620. Quatre caisses de savon pesant brut $56\frac{1}{2}$ kg., 55 kg., $38\frac{1}{2}$ kg., 44 kg., tare 16 kg., 17, $17\frac{1}{2}$, 18, à $34\frac{3}{4}$ les 50 kg.

Nos 640 à 642. Trois sacs café pesant 62, 65, 68, tare 1 kg. par sac, à $98\frac{1}{8}$ fr. les 50 kg.

Faire cette facture et l'escompter.

Monsieur Eugène Petit, 7, Grande-Rue, Morges Doit

CHARLES ROCHAT

Rue de la Croix d'Or, à GENÈVE

les marchandises suivantes, payables à 3 mois ou au comptant avec escompte 2 1/2 %, expédiées par le chemin de fer S.-O.-S.

Genève, le 31 mars 1888.

C. R.			Prix de 50 kilogram.		SOMMES	
408	1 baril de pétrole, brut	148 kg.				
409	1 » » »	145 »				
410	1 » » »	151 »				
		<u>444</u>				
	Tare, 20 %	88,8				
	Net	355,2 kg.	à fr.	13 75	97	68
615	1 caisse savon, brut	66 1/2 kg.				
618	1 » » »	65 »				
619	1 » » »	48 1/2 »				
620	1 » » »	54 »				
		<u>234</u>				
	Tare	68 1/2				
		165,5	à fr.	34 75	115	02
640	1 sac café, brut	63 kg.				
641	1 » » »	64 »				
642	1 » » »	62 »				
		<u>189 kg.</u>				
	Tare	3				
		186	à fr.	98 125	365	03
					<u>577</u>	<u>73</u>
	Escompte, 2 1/2 %				14	44
					<u>563</u>	<u>29</u>

NOMINATIONS :

Vaud. — *Institutrices* : M^{mes} Masson, Georgine, à Champagne; Renaud-Berney, Elisa, à Trey; Dind, Adèle, à Moudon; Puthod, Lina, à Echallens; Dériaz, Julie, à Etagnières.

Instituteurs : Ruérat, Jules, à Ursins; Paschoud, Alexis, à Boulens.

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

Vient de paraître :

Etudes sur le XIX^{me} siècle, Giacomo Leopardi. — Les Préraphaélites anglais. — Richard Wagner et l'esthétique allemande. — Victor Hugo. — Garibaldi. — Les véristes italiens. — M. E. de Amicis. — La jeunesse de Cavour par Edouard Rod professeur à l'Université de Genève. Un volume in-123 fr. 50.

La Suisse inconnue par Victor Tissot. I De Paris à Chiavenna. — II L'Engadine. — III De l'Inn au Rhône. — IV Le Valais. — V Dans la Gruyère. Un volume in-12 3 fr. 50.

PENSION DE FAMILLE GRASSI LUGANO

bien recommandée pour apprendre la langue italienne. Occasion pour étudiants qui désirent passer leurs vacances à Lugano ou se préparer pour les écoles gouvernementales. Pour références et de plus amples détails s'adresser à

LUIGI GRASSI. prof. (M-6185-Z).

AVIS

La Commission scolaire de Neuchâtel met au concours :

1^o Le poste d'instituteur d'une 3^{me} classe primaire de garçons. Traitement : 2600 fr. 2^o Le poste d'instituteur d'une 5^{me} classe primaire de garçons. Traitement : 2300 fr. Entrée en fonctions le 20 août. Examen de concours le 6 août, à 9 heures du matin, au collège de la Promenade. Les aspirants sont invités à s'inscrire chez M. Barbezat, Directeur des écoles communales et à s'annoncer au Département de l'Instruction publique.

AVIS IMPORTANT

On offre à toute personne honorable, sans quitter domicile, un travail facile avec appointements fixes de 2 à 300 francs par mois. Pour tous renseignements écrire à V. F. à Aubais (Gard) France. Joindre timbre-poste pour réponse. (M-A-1804-Z).

HENRI MIGNOT, éditeur

Pré-du-Marché 17, Lausanne.

Manuel d'histoire biblique, par A. MONTANDON, pasteur. Quatrième édition. Prix : 1 fr. 20 c.

Recueil de problèmes d'arithmétique, par F. MAILLARD. Douzième édition. Prix : 1 fr. 25 c.

SOUS PRESSE :

Problèmes élémentaires de géométrie, par F.-L. PASCHE. Troisième édition.

Pour répondre à un désir exprimé maintes fois, cette nouvelle édition est publiée en *deux parties*, qui se vendront séparément *un franc* chacune.

La *première partie* paraîtra dans quelques jours. Elle ne comprend que des exercices numériques. Les questions les plus difficiles, pouvant faire l'objet d'un second cours, sont imprimées en petits caractères, afin de faciliter les maîtres dans leurs choix.

La *deuxième partie*, à laquelle ont été jointes les réponses, comprend les questions à la fois numériques et graphiques destinées aux élèves plus avancés.

SOUS PRESSE

Cours élémentaire de langue française

à l'usage des Ecoles primaires,

par B. DUSSAUD.

professeur de pédagogie au Gymnase de Genève,

Inspecteur des Ecoles

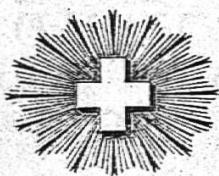
FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.

XXIV^e ANNÉE

N° 16.



LAUSANNE

15 août 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse 5 fr. par an.
Pour l'Etranger 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. **F. Roulin**, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser

- A. M. *Daguet*, à Neuchâtel, tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A. M. *Roulin*, à Lausanne, ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A. M. *Beausire*, à Lausanne, tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire**, secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. *Roux*, *Colomb*, *Hermenjat* et *Trolliet*. — NEUCHÂTEL : MM. *Villommet*, *Miéville* et *Latour*. — GENÈVE : MM. *Charrey* et *Thorens*. — JURA BERNOIS : MM. *Mercerat*, *Péquegnat* et *Breuleux*. — FRIBOURG : M. *Ducotterd*. — VALAIS : M. *Bruttin*. — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger*.

Comité directeur : MM. *L. Roux*, directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux*, contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud*, instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire*, secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet*, instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. *Roulin*, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz*, directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — *Grasset*, instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE Ch. VIRET-GENTON

1888

VAUD

Concours primaires.

RÉGENTES

Allaman. Ecole semi-enfantine; fr. 600. — Examen le 24 août, à 7 heures.

Treytorrens. Classe mixte; fr. 900. — Examen le 31 août, à 8 heures.

Corseaux. Ecole semi-enfantine; fr. 1000 pour toutes choses. — Examen le 3 septembre, à 9 heures.

Vufflens-le-Château. Ecole semi-enfantine; fr. 600. — Examen le 6 septembre, à 9 heures.

Mont-la-Ville. 2^{me} classe mixte; fr. 900. — Examen le 7 septembre, à 8 h.

Collombier. Semi-enfantine et ouvrages du sexe; fr. 440. — Examen le 7 septembre, à 8 heures.

Villette (Aran). Semi-enfantine; fr. 600. — Examen le 12 septembre, à 9 h.

RÉGENTS

Goumoëns-la-Ville Ecole secondaire; fr. 1700. — Examen le 22 août, à 8 h.

Naz. Classe mixte; fr. 900. — Examen le 11 septembre, à 8 heures.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Académie.

Une des chaires de mathématiques étant vacante par suite de décès, un concours est ouvert pour la nomination d'un professeur ordinaire, titulaire de ce poste.

Obligations: L'enseignement portera d'une part et principalement sur la géométrie descriptive et la géométrie de position, d'autre part sur l'analyse algébrique et la géométrie analytique. Quinze heures de cours par semaine au maximum.

Avantages: 4000 fr. par an.

La nomination pourra avoir lieu sur le vu des titres des candidats ou à la suite d'examens subis devant un jury spécial. Dans ce dernier cas, les intéressés seront avisés en temps utile de la date, du nombre et de la nature des épreuves qui leur seront imposées.

Inscriptions au Département de l'Instruction publique et des Cultes avant le 31 août. Entrée en fonctions le 1^{er} novembre 1888.

Instruction publique et Cultes.

(SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE)

Les examens complémentaires pour les porteurs du brevet provisoire de 1886 et de 1887 commenceront à Lausanne le 28 août prochain, à 8 heures du matin.

Les aspirants doivent se faire inscrire au Département avant le 21 août prochain.

Lausanne le 13 juillet 1888.

Le Chef du Département

LES EXAMENS DE RECRUES

vont commencer sous peu. Les jeunes gens qui désirent repasser, en peu de temps, *toutes les branches* du programme des prochains examens, peuvent se procurer le petit guide pratique *aux recrues suisses* par PERRIARD ET GOLAZ, experts pédagogiques. En vente dans les principales librairies ou chez les éditeurs Orell Füssli & Co à Zurich, au prix modique de 60 centimes.

(ov-303)